

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc.

Absente : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : PIVOT Laurent

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion 2021, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître **un déficit de la section d'investissement de 127 593,68 €.**

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2021 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde négatif de 15 693,19 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général l'excédent de fonctionnement de 521 722,86 € comme suit :

- **Le déficit de la section d'investissement, soit 127 593,68 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2022.**
- **Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 143 286,87 €.**
- **Le solde, soit 378 435,99 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2022.**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de **79 345,37 €.**

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2021 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde négatif de 1 795,00€.**

Vu **l'excédent d'exploitation** dont le montant s'élève à **16 365,21 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **Le déficit de la section d'investissement, soit 79 345,37 €, sera repris en report au compte 001 (Dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2022.**
- **L'affectation de l'excédent d'exploitation de 16 365,21 € au financement partiel du déficit d'investissement (compte 1068).**

Fait à Pradines, le 15 Mars 2022.

Le Maire,
Charles BRUN